



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 9 octobre 2014

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier des universités  
à  
Mesdames et Messieurs les Provoiseurs  
Monsieur le Directeur de l'EREA  
s/c de Madame et Messieurs les IA-DSDEN

Service

**Objet :** Mise en place du CAVL (Conseil Académique de la Vie Lycéenne) mandat 2014 - 2016.

DAVL

Affaire suivie par

Patrick Escola

Références

élections CAVL 2014 /

Téléphone

05 55 11 43 49

Télécopie

05 55 11 43 02

Mél

patrick.escola@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Je vous informe que l'élection des représentants lycéens au C.A.V.L par l'ensemble des élus, titulaires et suppléants des C.V.L, se déroulera **le mercredi 19 novembre 2014** dans chaque Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de 14h à 15h30.

**La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 20 octobre 2014.**

Ce scrutin pourra être précédé par l'organisation d'une réunion dans la circonscription concernée, au cours de laquelle les candidats auront la possibilité de se présenter aux électeurs de leur collège de rattachement et d'exposer leur programme.

Vous voudrez bien préalablement :

- Informer les lycéens de la répartition des sièges à pourvoir pour chacun des trois collèges électoraux à savoir :

Collège électoral	LEGT	LP	E.R.E.A (obligatoire)	Totaux
Département				
CORREZE	3	2	1	6
CREUSE	2	2	-	4
HAUTE-VIENNE	6	4	-	10
TOTAL	11	8	1	20

- Me faire parvenir au plus tard pour le 15 octobre 2014, par courrier électronique à [davl@ac-limoges.fr](mailto:davl@ac-limoges.fr) les résultats des élections au CVL de votre établissement afin d'établir la liste électorale des différents collèges électoraux,
- Renseigner l'application <http://elections.vie-lyceenne.education.fr/>

Par ailleurs, je vous invite à faciliter la participation des lycéens qui le souhaitent aux rencontres départementales inter-CVL afin de favoriser les candidatures au CAVL, une instance pour laquelle j'ai une attention toute particulière.

Elles seront animées par le DAVL et se dérouleront comme suit :

- lundi 13 octobre de 14h00 à 16h30 - LP D.Gay à Bourganeuf pour la Creuse,
- mardi 14 octobre de 9h30 à 12h - LP Barbanceys de Neuvic pour "haute" Corrèze,
- mardi 14 octobre 14h00 à 16h30 - lycée Cabanis de Brive pour "basse" Corrèze
- mercredi 15 octobre 9h30 à 12h - lycée Gay Lussac de Limoges pour la Haute Vienne.

Je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie par avance.



LUC JOHANN



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Je vous rappelle succinctement les dispositions applicables :

### I – Candidatures :

- Les élus au CVL (titulaires et suppléants) sont électeurs et éligibles ; la déclaration de candidature comporte le nom du titulaire et celui d'un ou deux suppléants,
- La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **20 octobre 2014** (cachet de la Poste faisant foi)
- La déclaration de candidature est signée du candidat ; l'autorisation parentale n'est pas obligatoire pour les élèves mineurs,
- Le candidat peut proposer en vue de sa désignation, un assesseur qui assistera le président du bureau de vote lors du dépouillement.

**NB** – Les membres lycéens du C.A.V.L. sont élus pour 2 ans ; lorsque le titulaire est en dernière année d'étude les suppléants sont nécessairement inscrits dans une classe de niveau inférieur.

Aucun candidat, titulaire ou suppléant, ne peut figurer sur plus d'un bulletin de candidature.

### II – Matériel de vote - Scrutin - résultats :

#### ➤ **Le matériel de vote comprend :**

- La liste des candidats, établie par ordre alphabétique à partir d'une lettre tirée au sort, constitue le bulletin de vote (les bulletins seront édités par le Rectorat),
- Trois enveloppes numérotées pour les élèves souhaitant voter par correspondance (les enveloppes seront adressées aux établissements par le rectorat à l'exception de l'enveloppe n°2) :
  - l'enveloppe vierge n°1 pour insérer le bulletin,
  - l'enveloppe n°2 sur laquelle sont inscrits
    - au recto le nom de l'établissement avec la mention "Élections au CAVL"
    - au verso les nom(s) et prénom(s) de l'électeur, son adresse et sa signature (enveloppe fournie par le lycée)
  - l'enveloppe marron n°3 pré-imprimée et pré-timbrée sur laquelle figure l'adresse du bureau de vote qui doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin (19 novembre 2014 à 15h30).

Les bulletins de vote, les professions de foi éventuelles et le matériel de vote par correspondance seront adressés aux électeurs, sous votre couvert, pour le **12 novembre 2014 au plus tard**.

#### ➤ **Scrutin :**

- Pour l'élection prévue au scrutin plurinominal majoritaire à un tour, les électeurs retiendront autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir dans la circonscription et pour le collège concerné, en veillant à ne pas dissocier le nom du candidat de celui de son ou de ses suppléants,
- L'ensemble des documents liés à cette élection est également disponible sur le site académique à la rubrique vie lycéenne.

#### ➤ **Résultats :**

- Le dépouillement s'effectuera dès la clôture du scrutin (19 novembre dès 15h30),
- Les résultats de l'élection seront adressés aux établissements et mis en ligne sur le site académique au plus tard le 20 novembre 2014.

### III – 1ère session CAVL :

- Les élus titulaires seront réunis depuis le mardi 2 décembre à partir de 10h à Limoges pour participer à une formation (l'hébergement sera assuré pour l'ensemble du groupe au centre Chéops de Limoges)
- Le premier CAVL se tiendra le mercredi 3 décembre de 14h à 17h au lycée Pagnol de Limoges

### IV – Représentation au CNVL :

Un représentant du CAVL de Limoges sera élu lors de la 1ère session du CAVL pour représenter l'académie au CNVL (Conseil National de la Vie Lycéenne).